



# LETTRE D'ENGAGEMENT QUALITE DE LA DIRECTION

L'année 2020 est une année importante à plus d'un titre.

✓ Notre capacité d'accueil autorisée est désormais portée à 71 places, dont 6 places d'hébergement temporaire. Nous allons donc débiter les **travaux d'extension (10 places supplémentaires)** pour mettre en œuvre cette nouvelle autorisation **et y adjoindre des travaux importants de restructuration**, dont la création de douches dans les salles d'eau existantes. Cette phase de travaux devrait durer 3 ans.

✓ Nous entamons la 4<sup>ème</sup> année de notre **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** (CPOM 2017-2021); un dialogue de gestion avec les autorités de tarification prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2020 doit nous permettre d'examiner la trajectoire de réalisation des objectifs fixés (13 actions et 33 sous actions).

✓ En 2020, nous rentrons pleinement dans la réalisation de notre **projet d'établissement** qui trace pour les années 2019 à 2023 les orientations stratégiques de l'établissement à travers 22 actions. Suite à sa validation par le conseil d'administration en octobre 2019, le projet d'établissement a été présenté et diffusé largement. Nous y reviendrons lors de chaque réunion du personnel.

✓ Un **plan qualité de vie au travail** (QVT) est en cours de finalisation. Le CHSCT, en tant que comité de pilotage de la QVT, aura à le valider au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

✓ En termes **d'évaluation interne et externe**, je vous rappelle les prochaines échéances : 2021 pour la première et 2023 pour la seconde. La démarche d'évaluation interne s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de la qualité depuis trois années désormais et 2020 sera l'occasion d'évaluer un nouvel axe.

Le groupe de travail inter établissement (GTI) et le COPIL qualité commun aux EHPAD de Nexon et de Châlus poursuivent leurs missions de pilotage et de structuration de la démarche qualité.

Cette démarche nécessite l'implication et la motivation de l'ensemble du personnel avec comme **objectifs qualité 2020** :

- ***l'évaluation interne de l'axe 3 – « le maintien des capacités dans les actes de la vie quotidienne et l'accompagnement de la situation de dépendance » au 1<sup>er</sup> trimestre 2020,***
- ***la réalisation du projet d'établissement 2019-2023 en priorisant les actions connexes au CPOM : poursuivre la promotion de la bientraitance et prévenir la maltraitance, développer la prise en charge bucco-dentaire, généraliser la mise en place des projets personnalisés, consolider et développer les thérapies non médicamenteuses.***
- ***l'adoption et la mise en œuvre du plan qualité de vie au travail.***

La pérennité de cette démarche qualité ne peut aboutir qu'avec la volonté forte d'impliquer chacun d'entre vous à travers la participation à des groupes de travail, à des formations et à des temps d'information.

Je compte sur votre implication et votre mobilisation, comme vous pouvez compter sur les miennes.

Nexon, le 06 janvier 2020.

Le Directeur,  
David PENNEROUX.